

---

Samedi 1<sup>er</sup> mai 2021, au cours de la manifestation syndicale, une équipe d'observateur.ice.s de l'Observatoire parisien des libertés publiques (*créé par la fédération de Paris de la Ligue des droits de l'Homme et la section parisienne du Syndicat des Avocats de France*) a été délibérément agressée physiquement, sans aucune justification, par un membre des forces de police.

L'Observatoire parisien des libertés publiques a notamment pour mission de surveiller et rendre compte du respect des libertés publiques dans les pratiques par l'ensemble des forces de l'ordre. Ses bénévoles se déploient par trinômes sur les parcours des manifestations et établissent des rapports écrits et audiovisuels.

Pour chaque observation, les équipes se présentent systématiquement aux forces de l'ordre pour signaler leur présence et pour rappeler leurs missions aux commissaires responsables des opérations.

Les Observateur.ice.s sont aisément identifiables par leur tenue siglée (chasuble blanche, casques bleus portant la mention « LDH observation »). Samedi, l'équipe filmait dans un but de témoignage l'intervention de fonctionnaires de la Brav-M dirigée contre des manifestants lorsque l'un des policiers s'est précipité contre le porteur de la caméra pour le faire chuter violemment en arrière (*voir la vidéo enregistrée par un témoin de la scène*).

La protection des observateur.ice.s indépendant.e.s, est consacrée par le droit international et européen. Dans une décision du 9 juillet 2020, le défenseur des Droits de l'Homme a recommandé que la même vigilance soit portée aux observateur.ice.s identifiables et issu.e.s de la société civile qu'aux journalistes.

Le schéma national du maintien de l'ordre actuel (*de fin 2020, attaqué devant le Conseil d'Etat notamment par la LDH, le SAF et un membre de l'Observatoire*) ne prend aucunement en compte les observateur.ice.s en dépit des obligations positives de l'Etat de respecter l'exercice de leurs droits fondamentaux et d'adopter des mesures raisonnables pour les protéger.

L'Observatoire parisien des libertés publiques exige le respect de l'intégrité physique des observateur.ice.s en mission, obligation à laquelle sont tenus le ministre de l'intérieur et l'ensemble des autorités de police sous sa responsabilité.

Paris, le 3 mai 2021

Contact : [contact@obs-paris.org](mailto:contact@obs-paris.org)

Twitter : [@ObsParisien](https://twitter.com/ObsParisien) Facebook : [facebook.com/obsparisien](https://facebook.com/obsparisien)

<http://site.ldh-france.org/paris/observatoires-pratiques-policieres-de-ldh>